



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

AJD / Emergence Jeunes Majeurs

Emergence est un établissement **habilité par la Métropole de Lyon**, créé en 2023. Intégré à la **Plateforme Enfance & Familles**, il **accueille et accompagne des jeunes majeurs de 18 à 21 ans**.

Ces jeunes sont hébergés **dans des appartements** localisés dans la métropole de Lyon. Les modalités d'hébergement sont proposées en **logements individuels ou partagés**, en limitant la cohabitation à 3 jeunes maximum par appartement.

L'accompagnement du jeune est temporaire et fixé au préalable par le responsable de **l'Aide Sociale à l'Enfance**. Le contrat peut être renouvelé plusieurs fois, et ce jusqu'aux 21 ans du jeune.



POUR QUI ?

35 Jeunes majeurs de 18 à 21 ans

- **Orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance** de la Métropole de Lyon.
- **Avec ou sans hébergement préalable** en MECS ou Foyer.
- Ayant un **besoin d'un accompagnement complémentaire pour devenir autonome**.



Notre mission

Notre principale mission est **d'aider chaque jeune** qui nous est confié **à devenir autonome** et **à évoluer sereinement dans la société**.

Cet accompagnement se décompose en **quatre grandes missions** :

- Assurer la continuité du **parcours du jeune**
- Fournir un **hébergement digne**
- Accompagner le jeune vers **l'autonomie et l'indépendance**
- Favoriser son **intégration dans la société**



4 missions d'Emergence

La continuité de parcours

Les jeunes majeurs accueillis ont pour la plupart une expérience avec l'adulte qui est marquée par un sentiment d'abandon, de perte de confiance. Ces ruptures se manifestent par des échecs scolaires, professionnels, des troubles du comportement et de la conduite.

L'accompagnement s'inscrit souvent à la suite d'un parcours de placement en institution et Emergence Jeune Majeur doit assurer la continuité de cet accompagnement.

Pour ce faire, il s'agit d'apprendre à connaître le jeune, son parcours et ses problématiques pour être le plus efficace et le plus humain possible.

L'hébergement

Le service met à leur disposition un cadre accueillant et rassurant ainsi que des moyens matériels leur permettant d'acquérir progressivement leur autonomie sociale et financière.

L'accompagnement éducatif apporte un soutien dans la gestion des actes de la vie quotidienne (entretien du studio, gestion budget, loyer, factures, gestion alimentation, ...).

L'accompagnement vers l'autonomie et l'indépendance

Les actions menées par les professionnels aux compétences plurielles (psychologue, assistant social, éducateurs, animateurs) s'orientent vers des actions d'expérimentation et de prévention : apprendre à régler régulièrement son loyer pour prévenir du risque d'expulsion, apprendre à gérer ses revenus pour prévenir des risques d'interdit bancaire, apprendre à se maintenir dans son travail pour prévenir des risques de précarisation, apprendre à prendre soin de soi, vivre au quotidien sans dépendre des autres ou d'un service d'aide.

Apprendre nécessite de comprendre et d'expérimenter. Aussi, le projet de service devra intégrer les différentes étapes nécessaires à l'autonomie des jeunes et prendre en compte la « capacité d'agir » de chacun. L'objectif est de mettre le jeune en situation d'indépendance vis-à-vis de l'accompagnant.

La régularité du suivi, l'écoute et aussi la bienveillance des professionnels ainsi que le maillage éducatif aident à repérer dans le temps les situations de répétitions et d'interroger le jeune majeur pour l'inviter à se positionner différemment. Cet étayage permet d'éviter que la fragilité du jeune majeur ne resurgisse à la moindre difficulté.

L'insertion socioprofessionnelle

Ce dispositif permet de tisser des liens et d'être dans un suivi de proximité qui prend en compte les préoccupations d'un jeune à une période charnière de sa vie par le passage de la minorité à la majorité avec les responsabilités qui en découlent. C'est l'entrée dans la vie d'adulte, attendue et redoutée aussi parfois, dans un contexte socio-économique difficile et dans un isolement familial et un petit réseau amical.

L'insertion professionnelle est un objectif important car elle sous-tend l'insertion sociale. Cependant, l'accès à l'emploi reste difficile surtout pour les jeunes sans qualification. Tout en respectant leurs choix, l'équipe essaie de les guider vers des métiers ouvrant le plus de perspectives et d'opportunités de formation.

Dans cette perspective, l'embauche d'un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) est prévue dans l'équipe pluridisciplinaire d'accompagnement afin de promouvoir des actions en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes.

EMERGENCE JEUNES MAJEURS

25 rue de Flesselles – 69001 Lyon

FONDATION AJD MAURICE GOUNON

3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire et Cuire
Tél. 04 78 08 23 83 - siege@fondation-ajd.com

Rejoignez-nous !



www.fondation-ajd.com

